

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris
BP 5
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION de BUREAU
DU 8 SEPTEMBRE 2009 à 18 HEURES**

Les membres du Bureau du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris se sont réunis le 8 Septembre à 18 heures dans les locaux du S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel DEZELU**.

Date de la convocation : 31 août 2009

Etaient présents : Monsieur DEZELU, Mesdames MORIN et PRIOL, Messieurs CHESNEAU, DOUCET, LEHOUX, MICHOUX, NIEUVIARTS et PITAULT.

Etaient excusés : Monsieur DELAITRE et Monsieur CHAUVET, receveur syndical.

Assistaient à la réunion : Madame PITAULT, directrice
Monsieur AFFOUARD, responsable technique

I. Participation du S.M.I.C.T.O.M. à l'achat des bio-composteurs

Dans le cadre de la valorisation et de la réduction des déchets ultimes, le S.M.I.C.T.O.M. avait mis en place, à partir de 2006, un dispositif de compostage individuel.

Une participation financière était demandée aux habitants désireux d'acquérir un bio-composteur.

Le plan de financement était le suivant :

| | <u>Petit modèle</u> | <u>Grand modèle</u> |
|-------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Prix d'achat : | 42,00 € TTC | 86,00 € TTC |
| Aide de l'ADEME : | 7,00 € | 14,40 € |
| Participation des habitants : | 15,00 € | 22,00 € |
| Participation du SMICTOM : | 20,00 € | 49,60 € |

Depuis le 28 février 2009, l'ADEME ne subventionne plus l'achat des bio-composteurs, la convention étant arrivée à son terme.

A ce jour, le financement des composteurs se définit comme suit :

| | |
|---|---|
| Petit modèle : 35,20 € HT – 42,00 € TTC | Grand modèle : 53,90 € HT – 64,46 € TTC |
| Participation des habitants : 15,00 € | Participation des habitants : 22,00 € |
| Participation du syndicat : 27,00 € | Participation du syndicat : 42,46 € |

Afin de réduire la participation du S.M.I.C.T.O.M., il est proposé d'augmenter celle des administrés sur la base de 20 € pour le petit modèle et de 30 € pour le grand modèle.

Monsieur DOUCET pense que cette augmentation est importante.

Monsieur le Président fait part de deux demandes d'acquisition de bio-composteurs :

- Une école souhaite acquérir un bio-composteur : la demande est acceptée. Le tarif appliqué sera identique à celui dont bénéficient les administrés.
- L'union commerciale de La Ferté-Saint-Aubin souhaite offrir des bio-composteurs lors de la quinzaine commerciale du mois d'Octobre.

Les membres du Bureau sont favorables à cette initiative sous réserve que les bénéficiaires soient des habitants du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau qu'une distribution de bio-composteurs sera effectuée auprès des habitants de La Ferté-Saint-Aubin après inscription en mairie. Les services de la ville se chargeront de récupérer les conventions et le règlement des bio-composteurs.

A ce titre, **Monsieur DEZELU** donne lecture d'un compte-rendu d'une réunion qui a eu lieu à son initiative et qui s'est tenue en mairie de La Ferté-Saint-Aubin le 1^{er} Septembre dernier afin de solutionner quelques problèmes survenus depuis le mois de Mai.

Différents points ont alors été évoqués : l'incendie à la déchèterie de La Ferté-Saint-Aubin, la suppression des points de regroupement, le tri des emballages, les bio-composteurs...

II. Résultats du sondage pour l'optimisation du service

Un tableau récapitulatif des réponses des 24 communes est distribué dont la conclusion se résume à une majorité d'avis favorables pour le passage en C 0,5 pour les emballages ménagers.

Quant à la collecte des encombrants sur appels téléphoniques, les réponses sont plus mitigées.

Monsieur NIEUVIARTS préconise une mise en place du C 0,5 par pallier.

Cette proposition doit être étudiée avec précaution du fait du dispositif d'harmonisation des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Un large débat s'instaure sur ce thème.

Monsieur NIEUVIARTS pense qu'une communication de proximité sera nécessaire.

Avant de s'engager dans cette démarche d'optimisation, des ébauches de planning seront réalisées pour la prochaine réunion.

Monsieur DEZELU évoque également la mise en place de la conteneurisation et les coûts importants qui seront à prévoir pour les prochaines années.

Il est entendu que cette mise en œuvre peut durer environ 2 ans.

III. Questions diverses

➤ Le bâtiment administratif se dégrade rapidement, une solution devra être envisagée dans un futur proche. Des travaux de réfection d'un bureau ont été faits mais il semble que les autres devront subir le même sort d'ici peu. Aussi, la construction d'un nouveau bâtiment doit être étudiée.

➤ **Monsieur PITAULT** demande que la collecte des verres soit effectuée après 6 heures le matin. Des riverains des colonnes se sont plaints du bruit généré par le vidage extrêmement matinal des colonnes.

Les services, ayant été avertis au préalable, ont fait le nécessaire auprès du prestataire.

➤ En raison de la pandémie grippale, des masques et du gel spécifique seront commandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05

La prochaine réunion aura lieu le lundi 28 septembre à 18 heures.